

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 16/11/2020	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 24/02/2020
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : IMPERMEABILISANT ref. : RI-10

■ ■ ■ ■ 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise ■ ■ ■ ■

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : IMPERMEABILISANT.
Produit : Aérosol - Contenant net : 400 ml.
Ref. n° : I.M.227

1.2 Utilisation

Type de produit : Produit d'imprégnation imperméable.
Usage : Domestique / Professionnel. Voir fiche technique pour des informations détaillées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Producteur et distributeur responsable :

GROUP RIEM S.R.L.
Adresse : Chaussée de Charleroi 226 - B-5140 LIGNY
Téléphone : +(32) (0)71 81 34 34
info@riem.be
<http://www.riem.be>

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre Antipoisons :
Belgique : Tél. : +(32) (0)70 245 245 (24h/24h)
<http://www.poissoncentre.be>
Luxembourg : Tél. : (+352) 8002-5500

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ 2. Identification des dangers ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

2.1 Classification du mélange

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :	
Classe (catégorie) de danger	Phrase(s) H
Aérosol inflammable, Catégorie 1	H222, H229
Toxicité par aspiration, Catégorie 1	H304
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique, Catégorie 3	H336
Risques chroniques pour l'environnement aquatique, Catégorie 3	H412

2.2 Eléments d'étiquetage

Conformément au règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme(s) :  

Mention d'avertissement : DANGER

Identificateur de produit : HYDROCARBURE ALIPHATIQUE, EC 927-241-2

Mention(s) de danger : H222 / Aérosol extrêmement inflammable.
H229 / Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H336 / Peut provoquer somnolence et vertiges.
H412 / Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 16/11/2020	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 24/02/2020
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : IMPERMEABILISANT **ref. :** RI-10

EUH066 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseil(s) de prudence

: P102 / Tenir hors de portée des enfants.

P210 / Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 / Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 / Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 / Éviter de respirer les aérosols.

P271 / Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P410+412 / Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

3. Composition / informations sur les composants

Produit considéré comme dangereux, contient des composants dangereux.

Dénomination de la substance	Numéro CAS / Numéro EINECS / Index CE	Pictogrammes	Phrases H
Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 % > 50 %	64742-49-0 / 927-241-2/ 649-328-00-1	GHS02-07-08	H226-304-336-412 EUH066
	Reach : 01-2119471843-32		
Butane 10 - 25 %	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0	GHS02-04	H220-280
	Reach : 01-2119474691-32		
Propane 10 - 25 %	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5	GHS02-04	H220-280
	Reach : 01-2119486944-21		
Résine silicone en solution 5 - 10 %	Sans numéro CAS : préparation	GHS02-07-09	H226-319-336-411- EUH066

4. Premiers secours

Mode d'exposition dominant : Inhalation des vapeurs.

4.1 Description des premiers secours

☐ **En cas d'inhalation**

En cas d'inhalation massive, transporter le patient à l'air libre, le garder au chaud et au repos.

Si la personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité. Avertir un médecin dans tous les cas pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement symptomatique en milieu hospitalier.

Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.

☐ **En cas de contact avec les yeux**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

☐ **En cas de contact avec la peau**

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 16/11/2020	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 24/02/2020
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : IMPERMEABILISANT

ref. : RI-10

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon.
Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...
Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.

□ **En cas d'ingestion**

Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. Ne pas faire vomir.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

4.2 Principaux symptômes et effets

- **En cas d'inhalation** : Toux. Maux de tête.
- **En cas de contact avec la peau** : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou gerçure de la peau.
- **En cas de contact avec les yeux** : Le contact direct avec les yeux est probablement irritant. Rougeurs. Douleur.
- **En cas d'ingestion** : Ingestion peu probable. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **5. Mesures de lutte contre l'incendie** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Extrêmement inflammable

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

5.1 Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- eau avec additif AFFF (Agent Formant Film Flottant)
- halons
- mousse
- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC
- dioxyde de carbone (CO2)

Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.2 Dangers particuliers

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ **6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle** ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgences

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.

Pour les non-secouristes :

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 16/11/2020	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 24/02/2020
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : IMPERMEABILISANT

ref. : RI-10

Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition	Critères
106-97-8	800 ppm	-	-	-	-

France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :
106-97-8	800	1900	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

HYDROCARBONS, C9-C10, N-ALKANES, ISOALKANES, CYCLICS, <2% AROMATICS (CAS: 64742-49-0)

Travailleurs :

Contact avec la peau : DNEL : 300 mg/kg/jour

Inhalation : DNEL : 1500 mg/m³

Consommateurs :

Contact avec la peau : DNEL : 300 mg/kg/jour

Inhalation : DNEL : 900 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Porter un demi-masque filtrant contre les aérosols à usage unique conforme à la norme NF EN149. Classe : FFP1.
- **Protection des mains** : En cas de contact répété ou prolongé, utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.
La sélection des gants doit être faite en fonction de l'application et de la durée d'utilisation au poste de travail. Type de gants conseillés :
- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))
- PVA (Alcool polyvinylique)
- **Protection du corps** : Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.
En cas de risque d'éclaboussures, porter des vêtements de protection appropriés.
Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.
Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.
- **Protection des yeux** : Eviter le contact avec les yeux.
Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide conformes à la norme EN166.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique : Liquide.
Aérosol.
Couleur : Incolore.
Odeur : Solvant pétrolier.
pH : N.A.
Densité (gaz compris) : 0,6625 (20°C)
Hydrosolubilité : Insoluble

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune dans des conditions normales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Date d'édition :</u> 16/11/2020	<u>N° de révision :</u> 14	<u>Remplace la fiche du :</u> 24/02/2020
------------------------------------	----------------------------	--

NOM DU PRODUIT : **IMPERMEABILISANT**

ref. : RI-10

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- l'échauffement
- la chaleur
- les étincelles

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager : monoxyde et dioxyde de carbone (CO et CO₂).

11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans le mélange au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que l'irritation des muqueuses et du système respiratoire.

Les symptômes se produiraient entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire.

Peut entraîner des lésions cutanées réversibles. Les contacts prolongés ou répétés avec le mélange peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations.

Des effets narcotiques peuvent se manifester, tels que la somnolence ou le vertige.

11.1.1. Substances

Hydrocarbures, C9-C10, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	64742-49-0 / 927-241-2/ 649-328-00-1
	Reach : 01-2119471843-32
DL 50 oral (rat)	: > 5000 mg/kg
CL50 inhalation (rat) 4h	: > 5000 mg/m³
DL50 dermique (lapin)	: > 5000 mg/kg
Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0
	Reach : 01-2119474691-32
CL50 inhalation (rat) 4h	: 658 mg/l
Anesthésiant et asphyxiant : ne pas respirer les vapeurs.	
Propane	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5
	Reach : 01-2119486944-21
CL50 inhalation (rat) 4h	: 658 mg/l
Anesthésiant et asphyxiant : ne pas respirer les vapeurs.	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'édition : 16/11/2020	N° de révision : 14	Remplace la fiche du : 24/02/2020
-----------------------------	---------------------	-----------------------------------

NOM DU PRODUIT : IMPERMEABILISANT

ref. : RI-10

Résine silicone en solution	Sans numéro CAS : préparation
DL50 oral	: > 5000 mg/kg
DL50 dermique	: > 2000 mg/kg
CL50 inhalation 4 heures	: > 13,1 mg/l

12. Informations écologiques

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Hydrocarbures, C9-C10, n- alcanes, iso-alcanes, composés cycliques, substances aromatiques <2 %	64742-49-0 / 927-241-2 / 649-328-00-1 Reach : 01-2119471843-32
CL50 (poisson) 96 h.	: 10 à 30 mg/l
CE50 (daphnia magna) 48 h.	: 22 à 46 mg/l

Butane	106-97-8 / 203-448-7 / 601-004-00-0 Reach : 01-2119474691-32
Mobilité : s'évapore rapidement en un jour à partir de l'eau ou du sol. Biodégradabilité : naturellement biodégradable. Non considéré comme nocif pour les organismes aquatiques.	

Propane	74-98-6 / 200-827-9 / 601-003-00-5 Reach : 01-2119486944-21
Mobilité : s'évapore rapidement en un jour à partir de l'eau ou du sol. Biodégradabilité : naturellement biodégradable. Non considéré comme nocif pour les organismes aquatiques.	

13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.
LORSQU'ILS SONT TOTALEMENT VIDES, les récipients sont recyclables comme tout autre emballage. S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux / nationaux en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Etiquette(s) de danger : Extrêmement inflammable.



2.1

Transport terrestre ☐ ADR/RID : classe 2-5F - UN 1950
Transport par mer ☐ code IMO-IMDG : AEROSOLS UN 1950
Transport aérien ☐ ICAO/IATA : AEROSOLS UN 1950

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

<u>Date d'édition :</u> 16/11/2020	<u>N° de révision :</u> 14	<u>Remplace la fiche du :</u> 24/02/2020
------------------------------------	----------------------------	--

NOM DU PRODUIT : **IMPERMEABILISANT**

ref. : RI-10

Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la section 2

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Directive 75/734/CEE modifiée par la directive 2013/10/UE
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par les règlements (UE) n° 618/2012 et 758/2013

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Mesure des particules pulvérisées : $> 10 \mu\text{m}$

16. Autres informations

Utilisations recommandées & restrictions

Phrase(s) H reprises au point 3.

: Voir fiche technique pour des informations détaillées.

: H220 / Gaz extrêmement inflammable.

H226 / Liquide et vapeurs inflammables.

H280 / Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 / Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 / Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 / Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H411 / Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 / Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 / L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres données

: Aucun(e).

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement 1907/2006/CEE et ses amendements de la Commission de la CEE.

DENEGATION DE RESPONSABILITE : Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fin du document